

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU 21/06/2004

N°	Propositions DPSM relatives au déroulement de carrière des OPA techniciens
1	Instaurer une promotion au choix à technicien de niveau 2 : Après la mutation interne et avant l'examen professionnel, il peut être créé le mode d'accès supplémentaire de la promotion au choix à technicien de niveau 2 réservé aux techniciens de niveau 1 justifiant de 10 ans d'ancienneté en qualité de technicien de niveau 1. Donc, conformément au schéma prioritaire de pourvoi de postes vacants des OPA, si la mutation interne des techniciens de niveau 2 ne permet pas de pourvoir le poste, les services devront examiner les possibilités de promotion au choix des techniciens de niveau 1 ayant 10 ans d'ancienneté en cette qualité et relevant de la CCOPA compétente. Comme toute promotion au choix, cette promotion s'opère dans le respect de l'enveloppe annuelle de crédits de promotion au choix et a vocation à prendre effet au 1^{er} janvier de l'année de promotion. Si aucun technicien de niveau 1 ne présente les aptitudes requises pour le poste, le service pourra toujours demander à DPSM/TE5 l'autorisation d'organiser l'examen professionnel de technicien de niveau 2 correspondant à l'appui de la fiche de poste. Si l'examen professionnel est infructueux, le poste pourra être publié sur la liste nationale des postes vacants. En cas d'insuccès, un concours externe du niveau BTS ou DUT pourra alors être organisé.
2	Substituer l'examen professionnel de technicien de niveau 2 par un concours interne avec un vivier de candidats plus élargi : Substitution de l'actuel examen professionnel de technicien de niveau 2 réservé aux techniciens de niveau 1 justifiant de deux ans d'ancienneté en cette qualité par un concours interne ouvert aux techniciens de niveau 1 ainsi qu'aux : - réceptionnaire, visiteur technique, de responsable de travaux ou de magasin ; - contremaître A, chef de chantier A et chef magasinier A. détenant tous 2 ans d'ancienneté dans leur grade.
3	Instaurer une possibilité de retour des techniciens de niveau 1 vers la maîtrise : Ouverture aux techniciens de niveau 1 quelle que soit leur ancienneté du concours interne de : - réceptionnaire, visiteur technique, de responsable de travaux ou de magasin ; - voire de contremaître A, chef de chantier A et chef magasinier A.